

Trans'agri

Bourgogne Franche-Comté - Avril 2018

L'essentiel pour transmettre mon exploitation en toute sérénité

Point
Accueil
Transmission

Anticiper et agir pour l'avenir

Contactez votre conseiller transmission :

Côte-d'Or



Alexis PARENT
03.80.68.66.54
alexis.parent@cote-dor.chambagri.fr



Amélie FERCOQ
03.80.68.66.84
amelie.fercoq@cotedor.chambagri.fr

Doubs - Territoire de Belfort



Emeline GAMBART
03.81.65.52.51
egambart@agridoubs.com

Jura



Jean-Yves GRABY
03.84.35.14.14
jy.graby@jura.chambagri.fr

Nièvre



Carole SIMON
03.86.93.40.38
carole.simon@nievre.chambagri.fr

Haute-Saône



Laëtitia FAYARD
03 84 77 14 22
laetitia.fayard@haute-saone.chambagri.fr

Saône et Loire



Gaël PELLENZ
03.85.29.57.33
gpellenz@sl.chambagri.fr



Agnès GROZELLIER
03.85.29.55.71
agrozellier@sl.chambagri.fr

Yonne



Marc ABONNET
03.86.94.21.95
m.abonnet@yonne.chambagri.fr

Parole à Jonathan et Gérard

Une « transfor-mission » pour une autre valorisation

Transformer (*transfor-*) les activités d'une exploitation transmise (*-mission de « transmission »*), tel est le pari depuis 2 ans de Jonathan, jeune installé, mais aussi de Gérard, cédant et jeune retraité. Partage d'expériences sur un mode de transmission certainement reproductible sur d'autres structures...

Deux hommes, une rencontre, un projet...

Gérard souhaite transmettre son exploitation en polyculture élevage allaitant depuis plusieurs années à un jeune porteur de projet. Le montant de la reprise est plutôt conséquent : plusieurs bâtiments, du matériel, du foncier en location dont des prairies converties en Agriculture Biologique depuis 2012. En outre, Gérard souhaite vendre et quitter son domicile situé sur le corps de ferme pour aller habiter dans une maison de famille à proximité.

En septembre 2015, Gérard et Jonathan se rencontrent pour la première fois par l'intermédiaire de leur réseau professionnel. D'emblée, Jonathan présente son projet : conversion de l'ensemble de l'exploitation en AB, y compris les grandes cultures, aménagement des bâtiments, transformation de céréales en farine et vente directe. Ce projet plait à Gérard qui confie que « *face à l'incertitude des prix des céréales en conventionnel, la vente directe et l'agriculture biologique sont peut-être des solutions intéressantes, y compris pour faire face à la hausse des charges* ». Jonathan possède aussi d'autres atouts qui rassurent Gérard : une part d'autofinancement et des garanties. Ces éléments étaient aussi l'une des priorités pour le choix d'un repreneur. A *contrario*, Gérard sait qu'il devra accepter certaines évolutions sur son exploitation.

Une exploitation adaptée au projet d'installation

« *Mon parcellaire est plutôt bien remembered. La conversion totale en Agriculture Biologique s'avère également pertinente pour garantir le respect du cahier des charges en zone de captage ; enfin, je me dis bien qu'il est toujours possible que l'atelier allaitant soit abandonné...* », confie Gérard.

Depuis son installation, le projet de Jonathan n'a cessé d'évoluer. Gérard porte un regard à la fois bienveillant et réaliste sur ces évolutions : « *Jonathan doit continuer d'adapter mon ancienne exploitation aux réforme de la PAC ou encore à la diminution des aides en AB. Il continuera à travailler en tant que double-actif et ne reprendra pas le cheptel...même si j'y étais encore un peu attaché.* ». En attendant que Jonathan puisse travailler à temps plein sur l'exploitation, Gérard lui propose de lui apporter son aide de temps en temps « *tant que la santé lui permet* ».

Une transmission, mais aussi une belle aventure humaine entre un jeune installé heureux de mettre en place un projet qui lui tient à cœur, et un jeune retraité, heureux de voir son exploitation perdurer en se transformant.

Propos recueillis par Amélie Fercoq et Alexis Parent —Chambre d'agriculture 21

Les partenaires du
Trans'Agri :



Actualités MSA

Nouvelle Surface Minimale d'Assujettissement (SMA)



Conformément à la loi d'avenir du 13 octobre 2014, le Conseil d'Administration de chaque MSA a désormais la compétence pour définir la valeur de la surface minimale d'assujettissement (SMA) pour chaque région naturelle du département et chaque nature de production, à l'exception des productions hors sols.

Cette notion de SMA remplace la référence à la surface minimum d'installation (SMI) précédemment fixée par le schéma directeur départemental des structures agricoles sur proposition des Commissions Départementales d'Orientation Agricole (CDOA).

Afin de tendre vers une harmonisation et une simplification des critères d'assujettissement, la MSA Bourgogne s'est engagée tout au long de l'année 2016 dans une large réflexion avec l'ensemble des partenaires et acteurs. Ces travaux ont conduit à des propositions que la MSA Bourgogne par son Conseil d'Administration porte auprès des Préfets des quatre départements.

Suite à la parution des arrêtés préfectoraux, ces évolutions ont pris effet **au 1er janvier 2018**. Elles fixent pour les quatre départements de la Bourgogne :

- **une seule et unique SMA polyculture à 15 Ha**
- **une parcelle de subsistance identique à 2 Ha 50** (cette dernière correspond à la superficie autorisée qui peut être conservée par l'exploitant sans faire obstacle au service des prestations d'assurance vieillesse).

Ces évolutions peuvent entraîner un changement de statut, pour ceux qui mettraient en valeur une superficie comprise entre l'ancienne et la nouvelle SMA. Les personnes concernées par cette situation ont été individuellement informées par courrier.

MSA de Bourgogne



Question à un juriste :

« **La donation, une bonne façon d'anticiper la transmission dans le cadre familial ?** »

Organiser la transmission de son patrimoine c'est aussi anticiper et réduire d'éventuels droits de succession. Consentir une ou plusieurs donations peut être une démarche judicieuse pour transmettre son patrimoine petit à petit.

La donation consiste à transmettre un bien ou une somme à un descendant.

La loi prévoit que toute transmission à titre gratuit à un enfant bénéficie d'un **abattement de 100 000 euros**, ce qui veut dire que le bien transmis ne sera taxé que pour sa valeur au-delà de 100 000 euros. **Cette « Franchise de droit » se reconstitue tous les 15 ans.** Ce système permet donc en étalant dans le temps les donations de pouvoir transmettre en **pleine propriété** des biens pour une valeur de 200 000 euros en moins de 20 ans.

Si les donations se font avec **réserve d'usufruit par le donateur**, en fonction de l'âge de ce dernier **la valeur fiscale de la donation sera moindre.**

Si la personne qui donne un bien avec réserve d'usufruit est âgée de 65 ans, la valeur du bien sera comptée pour 60% de sa valeur (50% pour une personne entre 50 et 59 ans, ...). Le donateur peut donc dans cet exemple donner à un de ses enfants un bien d'une valeur en pleine propriété de 165 000 €.

On distingue plusieurs types de donations pouvant être faites au profit de ses descendants :

La donation faite "en avancement d'hoirie" : Donation faite en avance à un héritier sur sa future part d'héritage ;
La donation faite "hors part" : Donation faite à un héritier sans entamer la part à laquelle il aura droit lors de la succession (bien ou somme dont il bénéficiera en plus de sa part en tant que successeur). Il ne faut pas forcément y voir la volonté de favoriser un descendant, le but est bien souvent d'éviter de démembrer une exploitation agricole.

On appelle "donation-partage" le fait pour un individu de procéder en même temps à un ensemble de donations portant sur tout ou partie de ses biens.

Quoiqu'il en soit, une donation est un acte fort qui demande le concours d'un spécialiste et ce dernier est votre notaire.

Bernard LAUCOU - Chambre d'Agriculture de Haute-Saône



Transmission des exploitations en élevage

Enseignement des expériences étrangères

Le renouvellement des générations d'agriculteurs est problématique dans toute l'Europe malgré des systèmes et initiatives bien différents d'un pays à l'autre. La France n'a pas à rougir des réponses mises en place lorsque l'on constate que 12% des exploitations sont dirigées par des plus de 65 ans alors qu'en Espagne ce chiffre s'élève à près de 33%.

Dans 5 des 7 pays étudiés, les exploitations sont transmises « gracieusement » à des membres de la famille. Ce système représente de nombreux freins : la transmission devient un sujet tabou dans les familles ; l'exploitant repousse son départ (parfois jusqu'à ses 70 ou 80 ans) car il perd son statut, son activité quotidienne et sa source de revenu ; le repreneur acquiert par conséquent le pouvoir de décision trop tardivement ; les investissements sont ralentis.

La transmission par vente, notamment pratiquée en France, a des bénéfices : l'équité entre les héritiers et la limitation de l'insécurité économique du cédant vis-à-vis des retraites agricoles faibles. Son principal inconvénient : Le repreneur fait face à de fortes contraintes financières dès son installation. Pour palier ce problème, des coups de pouce existent : Aides nationales à l'installation, exonération de cotisations sociales, accompagnement et conseil, ...

En France, les cédants sont accompagnés : Répertoire départ installation, diagnostic d'exploitation, accompagnement humain... Mais il est intéressant de regarder ce qui a été mis en place ailleurs, notamment pour impliquer le repreneur de manière précoce : Dans le cas d'associations, aides aux nouveaux installés conditionnées à la détention par le jeune du pouvoir de décision (Détention de plus de 50% du capital) (Espagne) ; montant des aides à l'investissement majoré en cas d'association et crédit d'impôt pour la création d'une société entre cédant/repreneur (Irlande).

L'étude a également permis de soulever de grandes différences quant au foncier à travers les 7 pays:

- Fermage : La durée des baux peut aller de 11 mois en Irlande à des baux transgénérationnels au Royaume-Uni. La durée idéale ne peut être définie mais il existe deux certitudes : Des baux trop longs mènent à la rétention des terres ou incitent les propriétaires à vendre, les terres à louer viennent à manquer rendant l'installation plus difficile et des baux trop courts ne permettent pas de sécuriser une installation.

- Le prix du foncier varie de 6 000 € en moyenne par hectare en France à 53 000 € par hectare aux Pays-Bas.



Une étude riche en informations qui nous encourage également à continuer notre travail sur l'attractivité du métier d'agriculteur.

Sources : Etude « Transmission des exploitations en élevage : enseignement des expériences étrangères » - Institut de l'Elevage / Confédération Nationale de l'Elevage. Etude menée à travers 7 pays d'Europe.
Article rédigé par Solène Jouy

En bref...

SAFER : Offres de biens agricoles ou de biens ruraux à la vente : www.proprietes-rurales.com

Lien vers la page d'annonces légales de la SAFER : <http://www.saferbfc.com/m/annonces/>

Retraite: Retrouvez toutes les informations sur la **retraite** sur : www.msa-bourgogne.fr ou <http://www.msafrenchecomte.fr/lfr>

Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole (DICAA) :

Futurs retraités, pensez à retourner votre formulaire DICAA au plus tard **3 ans** avant votre départ en retraite.

Contact: Point Accueil Transmission de votre département.

Ils cherchent une exploitation avec ...

repertoireinstallation.com

Maxime et Valentin sont deux jeunes, dont les parents ne sont pas agriculteurs et souhaitent s'installer ensemble sous forme sociétaire.

Ils ont un projet d'élevage de bovins avec engraissement et d'élevage d'ovins.

Maxime et Valentin recherchent une exploitation sur le secteur de Saint Pierre le Moutier dans la Nièvre.

Maxime (22 ans) a un Bac Pro et a été salarié agricole pendant 2 ans. Actuellement il suit une formation pour obtenir un certificat de spécialisation ovin à Charolles.

Valentin (20 ans), quant à lui, a également un Bac Pro et est salarié agricole.

Contact : Carole SIMON - 0386934015
carole.simon@nievre.chambagri.fr

Pour Vincent (29 ans), l'agriculture est une passion depuis son enfance. Dans son parcours professionnel, il s'oriente dans le milieu agricole en multipliant les expériences en tant que salarié agricole en diverses productions. Il passe en 2017 son diplôme de technicien agricole dans le but de mener à bien son projet de vie : s'installer en élevage porcin naisseur-engraisseur en plein air et en agriculture biologique. Vincent recherche minimum 15 ha en Franche-Comté pour créer son activité (prairie, voir bois ou friche). Il effectuera lui-même la transformation et la vente directe de ses produits.

Contact : Emeline GAMBART au 03 81 65 52 51
egambart@agridoubs.com

Pierre, 27 ans, est actuellement fonctionnaire à la direction de l'équipement. Extrêmement motivé et avec l'appui de sa conjointe, il aspire désormais à devenir agriculteur. Non issu du milieu agricole et conscient de ses manques en termes d'expérience, il privilégie l'association pour faciliter la réalisation de son projet. Le cadre « idéal » serait une exploitation de polyculture élevage allaitant dans le sud de l'Yonne ou le nord de la Nièvre.

Contact : Marc ABONNET - 03.86.94.21.95
m.abonnet@yonne.chambagri.fr

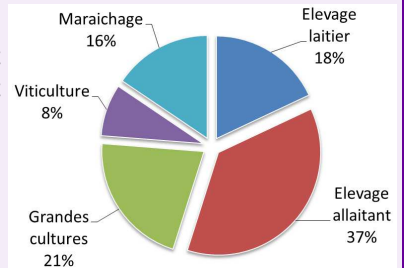
Alexandre, 28 ans, a toujours été passionné par l'élevage et a décidé d'entreprendre sa reconversion professionnelle en 2016/2017 avec l'obtention d'un BPREA. Pour concrétiser son projet, il recherche une exploitation bovin lait en individuel en Haute Saône, idéalement en IGP Gruyère. Sa conjointe, également titulaire d'un BPREA pourrait le rejoindre dans un second temps avec un atelier ovin.

Contact : Laetitia FAYARD - 03.84.77.14.22
laetitia.fayard@haute-saone.chambagri.fr

122 inscrits au RDI de Côte d'Or : qui sont-ils ?

En Côte d'Or, 122 hommes et femmes sont inscrits au Répertoire Départ Installation et recherchent activement du foncier pour s'installer en agriculture. Ils ont entre 18 et 62 ans et 40% d'entre eux ont moins de 30 ans. Parmi eux, 51 sont fils et filles d'agriculteurs. Ils rêvent d'être éleveurs, producteurs, maraichers, céréaliers, viticulteurs et certains souhaitent développer d'autres productions : arboriculture, élevage porcins et équins, aviculture, arboriculture et production de cassis, champignons, plantes aromatiques et médicinales, safran, escargots, sapins de Noël, spiruline, ...

Pour plus d'informations vous pouvez contacter les conseillers transmission de Côte d'Or.



Recherche petite structure pour projet en maraîchage biologique
Maxime est âgé de 37 ans. Après une école de commerce et une solide expérience dans le domaine de la communication, il s'est lancé dans une reconversion professionnelle pour aboutir à une installation en maraîchage biologique et verger. Il recherche une structure de 5 à 10 Ha avec une habitation, des dépendances et des terres cultivables sur le secteur Chalon Sur Saône à Beaune.

Actuellement en formation BPREA, il projette son installation d'ici 1 à 2 ans et souhaite dans un premier temps travailler avec un cédant pour acquérir de la pratique.

Contact : Gaël PELLENZ - 03.85.29.57.33
gpellenz@sl.chambagri.fr

David et Elisa recherchent une exploitation viable à reprendre en couple. Ils aimeraient trouver une exploitation bovin lait de préférence en zone de plateaux et montagne pour produire du lait sous signe de qualité AOP Comté.

De taille raisonnable cette exploitation devra dégager deux salaires tout en gardant des conditions de travail décentes. Ils souhaiteraient être autonome en fourrage, avec idéalement un parcellaire à proximité de l'exploitation. David et Elisa sont tous les deux passionnés par l'élevage laitier.

Contact : Jean-Yves GRABY - 03.84.35.14.14
jy.graby@jura.chambagri.fr



A VOS AGENDAS

CÔTE-D'OR

Formation ACTE « Agir pour ma Cessation et la Transmission de mon Exploitation » les 02 et 16 octobre 2018 à Pouilly en Auxois. Durant la formation, l'ensemble des thématiques liées à la transmission d'une exploitation seront abordées (calendrier des démarches, fiscalité, droit rural, valeur d'exploitation, ...).

Réunions d'information à la retraite : 2^o semestre 2018 – réunion avec intervention de la MSA.

Contact : Alexis PARENT—Chambre d'Agriculture de Côte d'Or - 03.80.68.66.54
alexis.parent@cote-dor.chambagri.fr

SAÔNE ET LOIRE

Journée d'information Bien s'informer pour bien céder en mai 2018 à Fontaines.

Pour cesser son activité en toute sérénité, il s'agira avant tout de bien connaître ses droits et les démarches sur le plan social (retraite), juridique (droit rural) et fiscal. Pour y répondre des intervenants spécialisés se succéderont (MSA, Chambre d'Agriculture et CERFRANCE).

La journée est gratuite, pour vous pré-inscrire contactez Gaël PELLENZ – Chambre d'Agriculture de Saône et Loire – au 03.85.29.57.33

NIEVRE

Des réunions d'information sur la cessation d'activité seront organisées à l'automne. Les dates et lieux seront fixés prochainement.

Contact : Carole SIMON 0386934015 Chambre d'Agriculture de la Nièvre

YONNE

Formation "Prendre sa retraite : un projet à construire"

Une journée pour préparer avec sérénité le passage de la vie active à la retraite.

Définir ses objectifs, savoir qui contacter, quelles démarches engager et se préparer au changement seront les principaux thèmes abordés dans le but de faciliter cette transition.

La session du 13 mars est certes complète. Toutefois, plusieurs personnes sont déjà en liste d'attente. Alors, n'hésitez pas à vous faire connaître rapidement afin de pouvoir mettre sur pied une nouvelle session dans les meilleurs délais.

Contact : Marc ABONNET – Chambre d'Agriculture de l'Yonne – 03.86.94.21.95